**R**ÉPUBLIQUE **F**RANÇAISE

**D**ÉPARTEMENT DE L’**E**SSONNE – **C**ANTON DE **D**OURDAN

**Mairie d’Angervilliers**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 09 JUILLET 2020**

Date de convocation : 03 juillet 2020

Date d’affichage : 03 juillet 2020

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

L’An deux mil vingt, le 09 juillet à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 03 juillet 2020, se sont réunis sous la présidence de Madame Dany BOYER, Maire.

Présents : BOYER Dany, COLAS Mickaël, GIRARD-MINDEAU Céline, THEBAULT Jean-Claude, RAYNAL François, HAMLIN Florent, TREHET Stéphane, ALCMON Isabelle, ROULOT Arnaud, PONTET Corentin, DUCROT Karima, THEROND Olivier.

Excusés : DEMAY Stéphane (procuration à TREHET Stéphane), LUCAS Sabrina (procuration à BOYER Dany), MAUCOTEL Danièle (procuration à COLAS Mickaël), LE BRIS Bénédicte (procuration à GIRARD-MINDEAU Céline), MOUCHANTAF Katia (procuration à ROULOT Arnaud), LAURENT Sylvie.

Absents :  FINARD Claude

A été élu secrétaire : GIRARD-MINDEAU Céline

La séance est ouverte à 20h30.

Délibération n°2020/33

**Désignation des membres au Syndicat Intercommunal des Transports de la région de Dourdan**

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 15 mars 2020 et au conseil d’installation en date du 24 mai 2020, il y a lieu de désigner des membres du conseil municipal pour représenter la Commune d’ANGERVILLIERS au sein du Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan

Le Conseil Municipal a désigné après délibération :

Madame le Maire fait appel à candidatures pour les membres titulaires :

Se présentent : ALCMON Isabelle, MOUCHANTAF Katia, DUCROT Karima

Votants : 17

Blancs ou nuls : 1

Exprimés : 16

Après vote à bulletin secret, ont obtenu :

- ALCMON Isabelle : 16 voix

- MOUCHANTAF Katia : 10 voix

- DUCROT Karima : 6 voix

Sont donc élus membres titulaires :

- ALCMON Isabelle

- MOUCHANTAF Katia

Madame Dany BOYER, Maire fait appel également à candidature pour les deux membres suppléants :

Se présentent : DUCROT Karima, THEROND Olivier

Votants : 17

Blancs ou nuls : 2

Exprimés : 15

Après vote à bulletin secret, ont obtenu :

- DUCROT Karima : 15 voix

- THEROND Olivier : 15 voix

Sont donc élus membres suppléants :

- DUCROT Karima

- THEROND Olivier

Pour: 17

Contre: /

Abstention: /

Délibération n°2020/34

**Désignation des membres au Syndicat des Eaux Ouest Essonne**

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 15 mars 2020 et au conseil d’installation en date du 24 mai 2020, il y a lieu de désigner des membres du conseil municipal pour représenter la Commune d’ANGERVILLIERS au sein du Syndicat des Eaux Ouest Essonne

Le Conseil Municipal a désigné après délibération :

Madame le Maire fait appel à candidatures pour les membres titulaires :

Se présentent : BOYER Dany, GIRARD MINDEAU Céline, THEROND Olivier

Votants : 17

Blancs ou nuls :

Exprimés : 17

Après vote à bulletin secret, ont obtenu :

- BOYER Dany : 12 voix

- GIRARD MINDEAU Céline : 15 voix

- THEROND Olivier : 7 voix

Sont donc élus membres titulaires :

- BOYER Dany

- GIRARD MINDEAU Céline

Madame Dany BOYER, Maire fait appel également à candidature pour les deux membres suppléants :

Se présentent : ROULOT Arnaud, LE BRIS Bénédicte, THEROND Olivier

Votants : 17

Blancs ou nuls :

Exprimés : 17

Après vote à bulletin secret, ont obtenu :

- ROULOT Arnaud : 13 voix

- LE BRIS Bénédicte : 12 voix

- THEROND Olivier : 9 voix

Sont donc élus membres suppléants:

- ROULOT Arnaud

- LE BRIS Bénédicte

Pour: 17

Contre: /

Abstention: /

Délibération n°2020/35

**Désignation des membres du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Social**

**VU** la délibération n°2020/14 du 11 juin 2020 ;

**VU** le courrier de la sous-préfecture en date du 7 juillet reçu le 9 juillet 2020 rappelant que les membres élus et nommés doivent être en nombre égal et donc par conséquent nous invitant à délibérer à nouveau ;

**CONSIDERANT** qu’il y a lieu de désigner à nouveau les membres du Conseil d’administration du Centre Communal d’Action Social ;

Les articles L123-6 et R123-7 du Code de l’action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du conseil d’administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu’il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l’autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le maire.

Il est proposé de fixer à 10 (dix) le nombre des membres du conseil d’administration,

Après avoir entendu l’exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres presents.

* d’abroger la déliberation n°2020/14
* de fixer la composition du conseil d’administration ainsi qu’il suit :
* du maire d’Angervilliers, présidente de droit,
* des 5 (cinq) élus au sein du conseil municipal d’Angervilliers,
* des 5 (cinq) membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d’animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

Liste des candidats présentée :

- Sabrina LUCAS

- Céline GIRARD-MINDEAU

- Katia MOUCHANTAF

- Olivier THEROND

- Bénédicte LE BRIS

Après vote à bulletin secret, la liste des candidats a obtenu:

Votants : 17

Nuls ou blancs : /

Exprimés : 17

Sont élus :

- Sabrina LUCAS

- Céline GIRARD-MINDEAU

- Katia MOUCHANTAF

- Olivier THEROND

- Bénédicte LE BRIS

Pour: 17

Contre: /

Abstention: /

Délibération n°2020/36

**Désignation des membres au Syndicat de l’Orge**

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 15 mars 2020, il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil municipal pour représenter la Commune d’ANGERVILLIERS au sein du Syndicat de l’Orge.

**VU** la délibération n°2020/16 du 11 juin 2020 ;

**VU** le courrier de la sous-préfecture en date du 7 juillet reçu le 9 juillet 2020 relevant un motif d’illégalité dans la délibération n°2020/16 ;

**CONSIDERANT** qu’il y a lieu de désigner à nouveau 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil municipal pour représenter la Commune d’ANGERVILLIERS au sein du Syndicat de l’Orge.

Le Conseil Municipal a désigné après délibération :

Madame le Maire fait appel à candidatures :

Se présentent :

- Membre titulaire : GIRARD-MINDEAU Céline

- Membres suppléants : THEROND Olivier, LUCAS Sabrina, THEBAULT Jean Claude

Votants : 17

Blancs ou nuls : /

Exprimés : 17

Après vote à bulletin secret, est élue membre titulaire : GIRARD-MINDEAU Céline

Après vote à bulletins secret, (membre suppléant), ont obtenu :

- LUCAS Sabrina : 10 voix

- THEBAULT Jean-Claude : 1 voix

- THEROND Olivier : 6 voix

Est élue membre suppléant : LUCAS Sabrina

Pour: 17

Contre: /

Abstention: /

Questions diverses :

Mr Colas explique qu’il a été proposé lors de la commission SCA de verser une subvention d’aide à la création pour le club de pétanque. Administrativement, cette opération ne pourra être faite que lors d’un prochain conseil municipal avec une décision modificative du budget communal.

La séance est levée à 21h25.

 Angervilliers, le 13 juillet 2020

 Le Maire,

 Dany BOYER